

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE CAMPENEAC
Séance du 4 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre Avril à vingt heures et douze minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 28 mars 2024.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - SAVIGNE Pascal - DRAGON Sandra - ALIX Mathilde - JUGEL Steven - WHITE Cécile - MAHIEUX Jérémy - MORIN-DIEGO Isabelle - GRANDVALLET Chantal - PICARD Laurence - DENIS Stéphane.

Absents excusés : LARGEAU Chantal ayant donné pouvoir à LE MOIGNE Nolwenn - TRANVAUX Patrice ayant donné pouvoir à ALIX Mathilde - MOUNIER Benoît ayant donné pouvoir à MAHIEUX Jérémy - DELOURME Jean-Pierre ayant donné pouvoir à PICARD Laurence - ARGENTE Luce ayant donné pouvoir à GABARD Bruno.

Secrétaire de séance : Bruno GABARD.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2024/34

Objet : Subventions 2024 aux associations.

Pour l'année 2024, les associations ont fait part de leurs demandes de subventions. Toutes ont été étudiées par la Commission « Vie associative ». Le tableau ci-dessous fait état des subventions proposées par la Commission « Vie associative » qui s'est réunie en date du 5 mars 2024.

Associations	Montants votés en 2023	Proposition pour BP 2024
Amicale laïque (animations)	180.00 €	180.00 €
Amicale laïque (projets éducatifs) 51 €/élève (68 élèves en 2023 et 63 en 2024)	3 468.00 €	3 213.00 €
A.P.E.L. (animations)	180.00 €	180.00 €
A.P.E.L. (projets éducatifs) 51 €/élève (118 élèves en 2023 / 108 élèves en 2024)	6 018.00 €	5 508.00 €
Entente pongiste	700.00 €	700.00 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 056-215600321-20240411-CM_2024_034-DE

Avenir Campénéac Augan (ACA)	2 340.00 €	2 340.00 €
Société de chasse	200.00 €	200.00 €
Société de chasse subvention exceptionnelle piégeage ragondins	100.00 €	200.00 €
Amicale de L'Oyon	250.00 €	250.00 €
Union Départementale des Pupilles Pompiers	100.00 €	100.00 €
Amicale du Personnel Ploërmel Communauté	1 400.00 €	1 700.00 €
Campénéac Tennis Club	1 000.00 €	1 000.00 €
Association En Avant Les P'tits Loups		100.00 €
Vaincre la Mucoviscidose 56		100.00 €
Handisport Ploërmel		100.00 €
TOTAL	15 936.00 €	15 871.00 €

Après avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 14

Pour : 19

Majorité absolue : 10

Votants : 19

Contre : 0

Suffrages exprimés : 19

Abstention : 0

Au vu des résultats, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **Accorder** les subventions aux associations selon le tableau ci-avant ;
- **Dire** que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Pour copie conforme

Madame Hania RENAUDIE,
Maire,



Monsieur Bruno GABARD,
Secrétaire de séance.